

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

COMMUNE DE MONTRACOL

ATTESTATION CARACTERE EXECUTOIRE

Le Maire certifie que la délibération d'approbation approuvant le projet de modification simplifiée N°1 du PLU en date du 12 mars 2020 a été affichée à la mairie pendant un mois à compter du 16 mars 2020 et publié dans le Progrès du Département de l'Ain – rubrique « ANNONCES LEGALES » à la date du 18 mars 2020.

Elle est donc devenue exécutoire à compter du 8 mai 2020, le lendemain de la plus tardive des trois dates suivantes :

- Premier jour d'affichage en mairie (16/03/2020)
- Parution dans un journal diffusé dans le département (18/03/2020)
- Réception en Préfecture (7/05/2020)

Fait à MONTRACOL, le 8 juin 2020

Le Maire,

David LAFONT

